souillés M. Miramon et son parti, à la suite des Marquez, des Argüelles, des Cobos, des Velez et des quelques autres individus qui jetaient la honte à pleines mains sur la cause qu'ils servaient; mais dominé par les nécessités de sa situation, peut-être bien aussi par ses propres sentimens, il préféra ergoter comme un procureur sous prétexte que tous les chefs des forces constitutionnelles ne s'étaient pas comportés de la même manière que M. Gonzalez Ortéga; et revint à son idée de transaction en prenant pour exemple ce qui s'était passé en Espagne à l'occasion de la dernière guerre civile.

Voici cette nouvelle note:

Ambassade d'Espagne au Mexique.

Le soussigné Ambassadeur de S. M. C. a reçu la communication de S. E. le général en chef, Jésus G. Ortéga, datée de Querétare le 31 août dernier.

"Le soussigné déplore que son offre de médiation n'ait pas été acceptée par Monsieur le général. Il respecte les causes qu'il dit avoir, mais il regrette son refus. Chaque jour qui passe confirme de plus en plus la conviction où est le soussigné que cette guerre civile ne peut être terminée que par un accommodement. Ce sera peut être une illusion à lui, mais il croit qu'il n'est pas impossible de trouver une base pour cet accommodement. Si l'un des deux partis en lutte soutient la constitution de 1857, et si l'autre la combat, l'un et l'autre cependant, admettent le principe de la souveraineté nationale comme origine et fondement de toutes les constitutions. Pourquoi donc ne pas recourir franchement et sincèrement à cette souveraineté et ne pas la charger de résoudre les questions qui divisent le pays? Si le Mexique veut quelque chose de semblable à la dite constitution, il le proclamera par un acte de sa volonté omnipotente, et rien ne pourra lui résister; s'il veut une chose différente, le soussigné croit que le droit du pays ne saurait être entravé par des lois antérieures qui ont été jusqu'ici une occasion de troubles et de querelles.

"Le soussigné livre ces idées au jugement de Monsieur le général G.Ortéga. Il les a exposées sans avoir reçu encore les instructions du gouvernement de S. M. C. à cet égard, inspiré qu'il est par un vif

désir de voir s'établir la paix dans un pays qu'il respecte et qu'il aime. Il les présentera toutes les fois que l'occasion s'en offrira parce qu'elles sont le fruit de son expérience et de ses réflexions. Nous aussi les espagnols, nous avons eu dans notre patrie une guerre civile de sept ans qui n'a pu être terminée que par la transaction de Vergara.

"Quoiqu'il en soit de cette indication, le soussigné a éprouvé beaucoup de plaisir en recevant les assurances que lui donne M. le général G. Ortéga, au sujet de la conduite suivie par lui pendant la lutte, et surtout en ce qui a rapport aux personnes et aux intérêts des espagnols. Le soussigné voit avec plaisir sa conduite prudente et mesurée, et l'en remercie sincèrement. Il n'était pas nécessaire que Monsieur le général envoyât un certificat du consul; entre hommes d'un certain rang, l'affirmation et la parole suffisent. Si le soussigné a écrit à M. le général Ortéga dans les termes dont il s'est servi dans sa dépêche du 24, celui-ci ne peut pas méconnaître qu'il n'ait eu des raisons pour le faire. Tous les chefs des forces constitutionnelles ne s'étaient pas comportés de la même manière.

"Dans le cours de cette seule année qui n'est pas encore écoulée, on compte plus de six assassinats commis sur des sujets désarmés et pacifiques de S. M. C., et ces faits sont de telle notoriété que le gouvernement de Mr. Juarez a ordonné, en conséquence des réclamations du soussigné, de mettre en arrestation les généraux Leyva et Carbajal. M. le général Ortéga verra donc que le soussigné, qui n'avait pas l'honneur de le connaître, pouvait bien avoir des sujets de craintes et le droit de lui adresser une protestation. Rassuré aujourd'hui par la réponse qu'il reçoit sur ce point, le soussigné en remercie, pour la seconde fois, M. le général, et se repose sur la garantie de sa parole d'honneur

"Il y dans la dépêche de M. le général Ortéga une expression à la quelle la dignité du soussigné et celle du gouvernement qu'il représente ne permettent pas qu'il soit répondu explicitement. Dans l'acte au quel monsieur le général fait allusion, l'ambassadeur d'Espagne n'a fait que manifester le caractère dont il est revêtu et suivre la conduite des envoyés, d'autres nations européennes. Rien n'était plus loin de son esprit que de mettre de nouveaux obstacles à la pacifica-

tion de la République mexicaine, et la preuve en est dans les paroles qu'il a prononcées pendant cet acte même, paroles qui ne peuvent avoir d'autre sens et n'avaient d'autre portée que de tendre à cette pacification.

"Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à S. E. M. le général G. Ortéga les assurances de sa considération et de son estime.

Laboration and the control of the second of

" Mexico, le 4 septembre 1860.

"Signé, J. F. Pacheco."

" A S. E. M. le général en chef Jésus Gonzalez Ortéga."

D'après cette note, il était facile de reconnaître tout d'abord que M. Pacheco, soit honte de l'isolement dans le quel il se trouvait auprès du gouvernement de son choix, soit espoir de réussir dans une entreprise où le gouvernement anglais lui-même venait d'échouer, soit tout autre motif que nous ne connaissons pas, paraissait incliner vers une politique de termes moyens dont le parti libéral, bien entendu, devait payer tous les frais. Il traitait ostensiblement le gouvernement légitime et la réaction sous le point de vue de l'égalité la plus parfaite, et il visait, pour le moins en apparence, à un amalgame chimérique des intérêts les plus divergens.

Dans se but, il proposait de soumettre la constitution de 1857 à la sanction du peuple, comme si cette sanction n'avait pas été déjà de mandée et obtenue; et il cherchait à établir, tant bien que mal, une espèce d'analogie entre la situation du Mexique et les événemens dont l'Espagne avait été le théâtre depuis la mort de Ferdinand VII jusqu'aux conventions de Vergara.

Nous ne voudrions certainement pas faire à M. Pacheco l'injure de douter un seul instant de sa bonne foi. Nous voudrions au contraire oublier qu'en reconnaissant, comme il le fit, le prétendu gouvernement de M. Miramon, il était en quelque sorte devenu partie intéressée dans une question qui demandait, avant tout, une indépendance complète de la part de ceux qui désiraient offrir leurs servi-

ces comme arbitres; et sans nous arrêter aux motifs qui rendaient son intervention légitimement suspecte, nous nous contenterons de dire qu'il se trompait. Entre les deux partis qui se disputaient l'empire dans la République, il y avait toute la distance qui sépare le monde ancien du monde nouveau; un intérêt particulier d'un intérêt général, et pour tout dire en un mot, la religion de l'avenir de l'oppression du passé. Toute transaction était donc impossible; nous dirons plus, c'eut été une source de véritables calamités. Le pays serait retourné au systême des pronunciamentos; au régime brutal et sans intélligence de la force qui s'impose à la raison qui discute. Il fallait donc qu'un des deux partis se trouvât dans l'impossibilité de pouvoir jamais se relever sans les secours d'une force étrangère ; et comme l'opinion libérale avait toute la nation avec elle, il fallait que son antagoniste succombât: c'était même presque déjà fait, et certes, la farce de gouvernement qu'il avait réussi à imposer n'aurait pas duré si longtemps, si par malheur elle n'eut été maintenue par les secours indirects que la reconnaissance de la France et de l'Angleterre l'avaient mis à même de se procurer.

tegrale ab two harrelt ob stante which will enline thought the same Ce sont la des vérités banales à force d'être vraies, et qui, pour ce motif, ne permettent aucune discussion. Il ne suffit pas de les nier pour les combattre, il faut prouver que ceux qui les soutiennent se trompent, et M. Pacheco, en citant les conventions de Vergara, aurait mieux fait de se rappeler les conditions que ces conventions firent aux légitimistes d'Espagne. Alors il n'y eut pas de conciliation entre les deux partis qui se disputaient, aux dépens du pays, l'héritage de Ferdinand VII. Espartero n'y aurait j'amais consenti. Il y eut abdication du plus faible, et voila tout. Le prétendant, à bout de ressources, s'inclina devant la nécessité, et Maroto qui signa ces conventions en son nom, alla mourir inconnu sur un point ignoré du Chili. Il faut encore ne point oublier qu'à l'époque dont nous parlons, il était question d'intérêts individuels, et non de principes, ce qui est bien différent. Espartero et son antagoniste combattaient pour savoir à qui des deux, de Charles V ou d'Isabelle II, resterait, en définitive, le droit de tondre la pauvre Espagne.-Rien de plus, Rien de moins.-Dans l'un et l'autre cas, le peuple espagnol devait acquitter entre les mains du vainqueur le prix de la victoire. Au Mexique, au contraire, il était question d'un duel à mort entre le passé et l'avenir, et sur un pareil

terrain, toute transaction était absurde: il fallait, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'un des deux adversaires disparut pour toujours.

Bas les masques, puis qu'aussi bien il le faut, et disons ici toute notre pensée. Le gouvernement constitutionnel, et M. Pacheco le savait aussi bien que nous, était d'autant plus légitime qu'il avait reçu ses pouvoirs de la constitution elle-même; tandisque la farce des Garanties ne se composait que d'une cohue de factieux qui ne représentait que le coup d'Etat et ceux qui s'en étaient rendus complices. Si donc les constitutionnels eussent consenti à mettre de nouveau la charte en discussion, c'eut été de leur part, pire qu'une abdication, et les partis qui représentent une idée peuvent succomber, mais ils n'abdiquent jamais. Ceci soit dit pour l'instruction personnelle de l'ex-ambassadeur d'Espagne, et de tous ceux qui, de nos jours encore, penseraient à cette chimère qu'on nomme une transaction.

Il y a plus, la constitution, œuvre d'un congrès élu par le peuple pour ce seul objet, avait été ensuite librement acceptée et jurée par la nation, et depuis bientôt trois années le pays la soutenait, les armes à la main, contre les efforts réunis de l'armée et du clergé. Le gouvernement constitutionnel, quand bien même il l'eût voulu, n'aurait pu modifier en rien une situation qui s'imposait toute seule, par la logique toute puissante des faits. Il ne pouvait sans renier le principe en vertu du quel il existait, et sans trahir en même temps les intérêts et la volonté du pays qui lui avait confié le soin de veiller sur le pacte fondamental, consentir à ce que cette constitution en vertu de la quelle il existait, fût de nouveau soumise à la sanction souveraine de ce peuple qui, déjà, l'avait sanctionnée une fois, et qui, pour la soutenir, prodiguait chaque jour et son or et son sang.

D'ailleurs, en admettant encore que le pays entier,—et non le gouvernement constitutionnel, attendu qu'il n'en avait pas le droit,—eût consenti à donner cette nouvelle preuve de sa force et de sa détermination, quelle garantie pouvait offrir l'ambassadeur espagnol que personne, dans la suite, ne s'opposerait à la réalisation d'une volonté aussi nettement exprimée?—Sa parole?—Belle garantie vraiment!
—Nous ne voudrions rien dire qui pût lui être désagréable; mais en fin, en reconnaissant, ainsi qu'il l'avait fait, le prétendu gouvernement de Mexico, il avait nié au nom de l'Espagne, autant que le lui per-

mettait sa qualité de Ministre étranger, la légitimité des droits en vertu des quels M. Benito Juarez avait été appelé à la présidence de la République au lieu et place de M. Comonfort. La constitution, nous ne cesserons jamais de le répéter, avait déjà été soumise une fois à la sanction du peuple, ratifiée par lui au grand jour de ses assises souveraines, et cependant cela n'avait point empêché l'armée et le clergé de réunir leurs haines liberticides, pour protester au nom de leurs intérêts mesquins de classes contre les intérêts généraux représentés par la charte de 1857. L'expérience était faite depuis longtemps; le pays s'était prononcé, il continuait à se prononcer chaque jour, et malgré les assertions contraires des intéressés, les Blancs, ainsi que le prouvent les événements que se passent en ce moment, devaient toujours rester les Blancs. La proposition, de M. Pacheco n'était qu'un leurre destiné à séduire les défenseurs de la constitution, et à les obliger à se porter préjudice à eux mêmes, en mettant en doute la légitimité du mandat qui leur était consié; un piège tendu à leur patriotisme pour les contraindre à légitimer ainsi l'insurrection du 17 décembre 1857, et à accepter au nom du pays la responsabilité des faits qui doivent, tôt ou tard, attirer l'exécration générale sur les hommes qui ont osé mettre leurs intérêts individuels au lieu et place des intérêts généraux de la nation; et quelque candide que l'on supposât le gouvernement constitutionnel, il n'était point assez simple pour tomber dans le piège tendu à sa bonne foi par la duplicité de la politique es-

M. Pacheco, en terminant sa note, repoussait de toute sa force l'idée d'avoir voulu, en reconnaissant M. Miramon, créer des difficultés qui pussent mettre de nouveaux obstacles à la pacification de la République, et prétendait n'avoir eu l'idée, dans cette circonstance, que d'affirmer sa qualité d'ambassadeur, suivant la conduite observée en pareil cas par les envoyés des autres nations de l'Europe.

Dans cette double prétention, il y avait à la fois du vrai et du faux, et nous manquerions à notre devoir si nous ne profitions de cette circonstance pour séparer le bon grain de l'ivraie; la vérité de l'erreur.

M. Pacheco,—on ne saurait jamais trop le répéter—avait été envoyé au Mexique, pour y traduire en faits, si cela était possible, les conséquences du fameux traité Mon-Almonté, dont les dispositions étaient tellement contraires aux intérêts de la République, que par

un reste de pudeur, les négociateurs y avaient intercalé un article particulier pour empêcher que, dans l'avenir, l'Espagne ne pût se prévaloir des concessions humiliantes qui lui étaient faites, pour en exiger de semblables1; et M. Mon avait daigné consentir à cette intercalation. Si donc par ces paroles, afirmer son caractère d'ambassadeur, M. Pacheco voulait dire simplement qu'en se refusant à reconnaître au Mexique l'autorité de celui dont M. Almonté n'était, après tout, que le fondé de pouvoir, il aurait compromis les intérêts éventuels de sa mission, ce qui eut été un contre sens, parceque dans ce cas sa présence n'aurait pas pu s'expliquer d'une manière satisfaisante, nous sommes d'accord avec lui; mais s'il voulait dire, au contraire, que l'acte par le quel il avait reconnu cette forme grotesque de gouvernement, n'était que la conséquence d'actes de même nature accomplis avant son arrivée par les autres ministres européens, nous le nions, et la conduite tenue en cette circonstance par le Ministre de Prusse et les chargés d'affaires de France et d'Angleterre, est là pour témoigner de la vérité de notre assertion.

Quoi qu'en ait pu dire M. Pacheco pour justifier sa conduite devant le sénat de son pays, il n'était et ne pouvait être au Mexique, que le Représentant du traité Mon-Almonté; et, à ce titre, ses propositions devaient être justement suspectes à tous ceux qui soutenaient les intérêts et l'honneur de la République.

187, et le reception ou peut de pays le reconnection des fails, ou

Dans l'impossibilité où il était de s'abstenir, tout autre, à sa place, aurait peut-être profité de la situation sans exemple dans la quelle il s'est trouvé au moment de son arrivée dans la République, par suite de l'insubordination de Miramon contre le véritable représentant du plan de Tacubaya—insubordination encore aggravée par l'enlèvement commis sur la personne de M. Zuloaga avec toutes les circonstances qui caractérisent la violence et le guet-à-pens;—pour demander à son gouvernement l'autorisation de s'absenter, et il aurait ainsi évité de se compromettre dans une situation aussi fausse que peu dé-

(Traité Mon-Almonté. Art. 4.)

cente: mais puisqu'il avait préféré agir autrement, il devait en supporter les conséquences, et surtout ne pas s'irriter si, derrière ses déclarations d'impartialité, les défenseurs de la constitution craignaient, à tort ou à raison, de voir poindre l'oreille d'un partisan intéressé à les tromper.

APPENDICE.

Manney stepet, a top on a salaon, de ce procedo, or registral

Little see to the presenting of a conclusion on rendering orthe

the research of the property of the state of the property of t

Le gouvernement espagnol comprit la faute qu'avait commise M. Pacheco en reconnaissant le prétendu gouvernement de Miramon; et le Ministre d'Etat, M. Calderon Collantes, lui en fit un reproche en plein sénat. Voici la répense de M. Pacheco à l'accusation du Ministre. Nous donnons toute cette partie de son discours parce qu'elle contient la confirmation de ce que nous avons dit nous-même à l'occasion de l'enlèvement de Zuloaga, et que de plus, M. Pacheco y reconnaît jusqu'a un certain point comme authentiques les pièces que nous avons insérées pages 164, 165, 167 et 168 de ce volume, en prévenant que nous les croyions apocryphes.

SÉNAT ESPAGNOL.

Discussion du 17 novembre 1861.

M. Pacheco.—Le Ministre me disait avant hier: "Tu es arrivé au "Mexique, et tu as rencontré cette république dans une situation vé"ritablement extraordinaire. Le président intérimaire Zuloaga avait
"délégué l'autorité à M. Miramon en le déclarant son subtitué: de"puis celui-ci avait fait disparaître le président intérimaire, et le
"corps diplomatique avait déclaré qu'il n'y avait pas de gouverne"ment. Dans cette situation tu ne devais reconnaître personne, et
"cependant tu as présenté tes lettres de créance à Miramon." Ce
reproche, Messieurs, demande quelques mots d'explication, et le sénat me permettra d'y répondre aussi brièvement que possible.

¹ Le gouvernement espagnol animé des sentiments exprimés dans les deux articles antérieurs, et partageant les mêmes désirs, consent, à ce que, dans l'avenir, les indemnisations dont il est ici question, ne puissent servir de base et de précédent, dans des cas de même nature, pour en obtenir de semblables.